



## ATELIER PECHE NATURE

### Demande d'inscription

**Les activités se débutteront le mercredi 19 mars pour se terminer par un concours lors de la fête de la pêche programmée le samedi 7 juin.**

#### Coordonnées de l'enfant

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

#### Coordonnées du représentant légal

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ Téléphone mobile : \_\_\_\_\_

Adresse email : \_\_\_\_\_

**J'autorise mon enfant à participer aux activités de l'atelier, et dans ce cadre, si besoin, à être véhiculé par un animateur de l'AAPPMA**

**J'autorise  Je n'autorise pas  L'AAPPMA à publier des photos de mon enfant sur le site et la page Facebook de l'Association (Cocher la case correspondant à votre choix)**

**Je certifie que l'enfant désigné ci-dessus sait nager et qu'il possède un permis de pêche\* valable pour la saison en cours.**

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

*Signature du représentant légal*

Les inscriptions définitives sont conditionnées d'une part par l'âge de l'enfant (7 ans minimum), d'autre part par la présentation, lors de la première séance, **d'une carte de pêche de l'AAPPMA SAINT RENAN valide**. Le règlement de la contribution de 20€ se fera également ce jour-là. Les enfants doivent se munir d'une tenue adaptée aux conditions météo (coupe-vent, bottes, casquette, vêtement de pluie), d'un siège pliant et d'un goûter accompagné d'une boisson.

\*si besoin d'acquisition d'une carte de pêche : type et modalités disponibles sur le site de l'AAPPMA - onglet « Réglementation/Acheter sa carte »